

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2012**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 23 novembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART–Magali TAFARO – Christophe LAMBERT - Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND –Jean-Pierre FONTIBUS

Excusés : Jacky NOUET (pouvoir à Corinne DECOLLONGE) –Murielle BARBECOT

Absents : Franck ALBANESE – Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

Monsieur BISSON, trésorier, présente et analyse les finances communales sur les dernières années.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le maire rappelle les différents échanges et informations au sujet du transfert de compétence de la petite enfance à la Communauté de Communes Centre Dombes et soumet le délibéré en proposant un vote à bulletins secrets.

Par 6 voix POUR, 3 CONTRE et 1 abstention, l'assemblée approuve la modification des statuts de la communauté de communes.

### **CONVENTION DE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS**

Monsieur NOUET n'étant pas en possession de la convention demandée, cette délibération est reportée une nouvelle fois.

### **ALLOCATION VETERANCE VERSEE AUX ANCIENS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

L'allocation de vétérance des sapeurs-pompiers volontaires doit être financée par les contributions des collectivités territoriales. Le Préfet s'est étonné que jusqu'à ce jour le SDIS a procédé au versement de cette allocation. Parallèlement le conseil d'administration du SDIS et les associations de Maires de l'Ain ont souhaité revaloriser cette allocation.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle charge représenterait la somme d'environ 3 500 € pour la commune : 2,80 € par habitant DGF.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de revaloriser et prendre en charge l'allocation vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles et la Halte Garderie à Saint André de Corcy financés par Mionnay, Saint André de Corcy, Saint Marcel en Dombes et Monthieux ainsi que la participation financière de la C.A.F. de l'Ain.

Le contrat enfance et jeunesse 2<sup>ème</sup> génération prend la suite du contrat enfance et jeunesse 1<sup>ère</sup> génération signé avec la C.A.F. de l'Ain et permet la poursuite du financement par la CAF de la halte garderie et du RAM.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat enfance et jeunesse avec la CAF de l'Ain du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

### **CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE ESPACE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente le cahier des charges avant le lancement de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics autour de la mairie. Les architectes et paysagistes de la région seront consultés (Ain et Rhône). La date de remise des propositions est fixée au 18 janvier 2013.

### **AVENANT CONVENTION CDP MOBILIER URBAIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le protocole d'accord signé le 22 septembre 2003 avec la Sté CDP Mobilier Urbain concernant l'implantation de 4 sucettes.

Suite à la demande de création d'un accès direct sur la RD 1083 validé par le Conseil Général, il y a lieu de déplacer le mobilier, qui fait l'objet du présent avenant, ce déplacement se fera à titre gratuit à la charge de la société CDP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant au protocole.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à quelques décisions modificatives avant la fin de l'année en fonctionnement.

<b>PRINCIPAL</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Petit équipement	60632		4 000,00			
Fournitures voirie	60633		1 000,00			
Location mobilière	6135		3 200,00			
terrains	61521		2 000,00			
bâtiments	61522		2 000,00			
honoraires	6226		1 000,00			
Fêtes et cérémonies	6232		2 000,00			
subventions	6574		300,00			
Remboursement rémunérations	6419			1 100,00		
Concessions cimetière	70311			900,00		
Taxe pylônes	7343			1 000,00		
Taxe sur la publicité	7368			600,00		
Participations communes	74751			1 160,00		

GFP de rattachement	74751			910,00		
Compensation taxe additionnelle	7482			7 100,00		
Revenus des immeubles	752			1 600,00		
Produits exceptionnels	7788			1 130,00		
<b>TOTAL</b>			<b>15 500,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>		

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **D. PETRONE :**

- Il manque l'accord de 2 lotissements privés (lotissement Vers l'Ecole et Les Célestins) pour l'exercice de pouvoir de police du maire sur les voiries et l'intégration du réseau d'éclairage public au parc communal.
- La consultation des entreprises est lancée pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales.
- Une réunion aura lieu le 6 décembre pour analyser les propositions du mobilier de la médiathèque.
- Le lotissement Le Petit Carreau doit donner son accord concernant la servitude publique à instituer sur la canalisation des eaux usées, le lotissement Les Coquelicots a transmis le sien.
- Suite à la densification urbaine dans le secteur du petit carreau, des problèmes d'évacuation des eaux pluviales ont été soulevés. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit du droit privé et la commune n'a pas à intervenir. Néanmoins une réunion est organisée à la mairie avec les personnes concernées afin de trouver une solution.
- Premier constat sur la station d'épuration suite au changement de délégataire. Après vidange du clarificateur, la Lyonnaise des eaux a constaté l'absence de racleur ; ce qui pourrait être à l'origine des remontées de boues dans le clarificateur. Une remise en état sera réalisée. Monsieur le maire va signaler ce problème à l'ancien fermier.
- L'avocat de la commune a pris contact avec un notaire dans le but d'établir la convention de servitudes avec le lotissement Vers l'Ecole.
- Le Conseil Général a lancé un recensement des zones humides dans le département. Christophe Lambert se charge de vérifier les zones recensées sur la commune.
- Information sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

### **C.DECOLLONGE :**

- Les plans de végétalisation établit par la commission ont été transmis à l'agent communal.
- Une réflexion sera lancée sur l'aménagement du columbarium en début d'année prochaine.
- Les vœux du personnel se dérouleront le 14 décembre et ceux du maire le 5 janvier.

### **J.P FONTIBUS :**

- Précise, en qualité de délégué du Syndicat Dombes Saône, que le litige opposant ce syndicat à Leclerc concerne uniquement la protection de la zone de captage des eaux potables.

La séance est levée à 22h 45.